



ANAB
ANSI National Accreditation Board
ACCREDITED
ISO/IEC 17024
PERSONNEL CERTIFICATION
BODY
#0847
ISA Certified Arborist

Arboriculteur certifié ISA® - Guide du candidat
ISA Certified Arborist® - Application Guide



Table des matières

Table des matières

Pourquoi devenir un Arboriculteur certifié de l'ISA?	4
Quels sont les domaines de connaissances couverts par l'examen de certification de l'arboriculteur?	4
Quels sont les objectifs du programme de certification de l'ISA?	4
Qui est éligible pour l'examen de certification de l'arboriculteur de l'ISA	4
Documentation d'admissibilité	5
Processus de demande	5
Dates et lieu de l'examen	5
Frais.....	5
Code de déontologie des arboriculteurs certifiés de l'ISA et Entente de confidentialité.....	5
Soumission de la demande	5
Confirmation.....	6
Demandes de replanification d'un examen ou d'autorisation pour une période supplémentaire de 90 jours	6
Défaut d'assister à l'examen ou de planifier un examen durant la période d'autorisation de 90 jours.....	6
L'ISA se réserve le droit d'annuler un examen écrit en salle.	6
Format de l'examen	6
Test préalable sur les questions d'examen	6
Quelles sont les règles et les attentes de conduite sur place pendant l'examen	6
Admission	6
Règles du site	7
Comportement inapproprié lors de la demande et de l'examen	7
Quel est le processus d'obtention de la certification	7
Exigences pour la réussite	7
Préparation à l'examen	7
Note à l'examen.....	8
Résultats de l'examen et avis de certification	8
Demande de révision.....	8
Reprise de l'examen.....	8
Informations complémentaires sur la certification ISA	8
Qu'est-ce que la certification ISA représente et requiert?	8
Expiration et renouvellement de certification	8
Déni, révocation et annulation de la certification	9
Impartialité et conflit d'intérêts.....	9
Non-discrimination	9
Accommodements.....	9
Recours et plaintes	9
Confidentialité	9
Références	9

Table of content

What is the Value in Becoming an ISA Certified Arborist?	10
Which Areas of Knowledge Will the Certified Arborist Exam Cover?	10
What Are the Objectives of the ISA Certification Program?	10
Who Is Eligible to Apply for the ISA Certified Arborist Exam?	10
Completed College/University Accredited Degree Programs	10
Assessment-Based Certificate Programs (Diplomas, Certificates)	11
Registered Apprenticeship Program (RAPs)	11
Eligibility Documentation	11
What Is the Process to Apply for the Exam?	11
Exam Dates and Locations	11
Fees	11
ISA Certified Arborist Code of Ethics and the Certification Agreement and Release Authorization	11
Application Submission	11
Enrollment Confirmation	11
Rescheduling Exam or Additional 90-Day Authorization Period Requests	11
Failure to Attend Examination or Schedule within a 90-Day Authorization Period	12
ISA Reserves the Right to Cancel a Paper-Based Exam	12
What Is the Format of the ISA Certified Arborist Exam?	12
Pretesting of Exam Questions	12
What Are the Onsite Rules and Conduct Expectations During the Exam?	12
Admission	12
How Should I Prepare for the Exam?	12
Site Rules	13
Inappropriate Application and Examination Conduct	13
What is the Process for Attaining Certification?	13
Completion Requirements	13
Exam Scoring	13
Examination Results and Notification of Certification	13
Request for Regrading Exam	13
Retaking the Examination	14
Additional Information About ISA Certification	14
What Does ISA Certification Represent and Require?	14
Expiration and Recertification	14
Denial, Revocation, and Decertification	14
Impartiality and Conflict of Interest	14
Nondiscrimination	14
Special Accommodations	14
Appeals and Complaints	14
Privacy	14
Reference Links:	15

Pourquoi devenir un Arboriculteur certifié de l'ISA?

La certification ISA est un programme volontaire qui teste et certifie que vous avez atteint un niveau professionnel de connaissances et de compétences dans le domaine de l'arboriculture. Lorsque vous devenez un arboriculteur certifié ISA®, vos pairs et le public vous reconnaissent comme un professionnel des soins des arbres ayant atteint un bon niveau de connaissances dans des domaines tels que la biologie des arbres, le diagnostic, l'entretien arboricole, la sécurité au travail ainsi que d'autres tâches reliées aux soins des arbres telles qu'identifiées dans l'analyse périodique des tâches de l'emploi. L'embauche d'un arboriculteur certifié offre aux propriétaires d'arbres et aux décideurs gouvernementaux la possibilité de mieux s'informer sur l'entretien des arbres et sur la sélection des services en fonction de

l'expertise représentée par votre titre.

L'obtention de la certification ISA améliore également votre image personnelle et professionnelle. En étudiant et en réussissant l'examen de certification, vous faites preuve d'un dévouement sans pareil pour votre développement professionnel et la promotion de pratiques appropriées en matière de soin des arbres. Le processus d'obtention de la certification ISA et le maintien de la désignation vous incitent personnellement à poursuivre votre perfectionnement en arboriculture. Présenter vos qualifications ISA à des employeurs potentiels vous rend plus compétitif sur le marché du travail. Encourager la certification ISA est un outil qui aide à former le personnel en entretien des arbres.

Quels sont les domaines de connaissances couverts par l'examen de certification de l'arboriculteur?

L'examen de certification a été développé par un comité d'experts de l'industrie représentant tous les aspects de l'arboriculture. Les questions ont été rédigées à partir de l'analyse d'un sondage sur les tâches réalisées par des arboriculteurs du monde entier. Les questions sont continuellement analysées par le comité d'examen de certification de l'ISA. De plus, de nouvelles questions sont continuellement développées et les examens sont mis à jour régulièrement.

Le contenu de l'examen écrit est divisé en 10 domaines de connaissance et le pourcentage en regard de chaque domaine ci-dessous reflète le pourcentage de questions associées à ce domaine. [Celles-ci sont susceptibles de changer lorsqu'une nouvelle analyse des tâches est effectuée pour l'examen.](#)

1. Biologie de l'arbre - 11 %
2. Identification des arbres et sélection - 9 %
3. Sciences des sols - 7 %
4. Plantation et établissement - 9 %
5. Élagage - 14 %
6. Diagnostic et traitement - 9 %
7. Les arbres et la construction - 9 %
8. Risques liés aux arbres - 11 %
9. Pratiques de travail sécuritaires - 15 %
10. Foresterie urbaine - 6 %

Quels sont les objectifs du programme de certification de l'ISA?

Les objectifs de l'ISA en matière d'offre de références professionnelles sont les suivants:

- Faire progresser les connaissances et l'application de pratiques de travail sécuritaires dans toutes les opérations arboricoles;
- Améliorer les compétences techniques du personnel de l'industrie de l'entretien des arbres;
- Créer des incitations pour que les individus continuent leur développement professionnel;
- Fournir au public et aux pouvoirs publics un moyen d'identifier les professionnels qui ont démontré, en passant un examen élaboré par la profession, qu'ils possèdent des connaissances et

des compétences approfondies en matière de soins aux arbres.

Qui est éligible pour l'examen de certification de l'arboriculteur de l'ISA

Le conseil d'accréditation de l'ISA exige que le candidats ait un minimum de trois années d'expérience à temps plein en arboriculture ou une combinaison de formation et d'expérience pratique en arboriculture.

Une année à plein temps équivaut à environ 1 795 heures de travail. L'expérience acceptable comprend l'utilisation pratique des connaissances en matière d'élagage, de fertilisation, d'installation et d'établissement, de diagnostic et de traitement des problèmes des arbres, de câblage et de haubanage, de grimpe ou d'autres services directement liés à l'arboriculture. Les exemples de sources d'expérience incluent, mais ne sont pas limités à :

- entreprises d'arboriculture
- pépinières
- entreprises d'aménagement paysager
- municipalités
- agences forestières nationale
- entreprise de services publics
- centre d'enseignement en arboriculture/horticulture (pour les enseignants)
- programmes collégiaux ou universitaire en horticulture
- consultants
- exterminateurs (pour les conseillers et les applicateurs)

La documentation relative à l'expérience professionnelle doit être jointe au dossier de candidature. Une lettre de référence de votre employeur actuel ou précédent est acceptable. Le travail bénévole peut être pris en compte pour l'éligibilité s'il est supervisé et si des documents détaillant les responsabilités et les heures travaillées peuvent être fournis.

Vous pouvez satisfaire aux conditions d'admissibilité en combinant formation et expérience pratique en arboriculture grâce à l'une des options suivantes :

Programmes accrédités par un collège ou une université

Certificat universitaire de deux ans avec un minimum de deux cours directement liées à l'arboriculture, plus deux ans

d'expérience pratique à temps plein en arboriculture
Baccalauréat de quatre ans avec un minimum de quatre cours directement liées à l'arboriculture, plus un an d'expérience pratique à temps plein en arboriculture.

Programmes de certificat basés sur l'évaluation (diplômes, certificats)

900 heures de formation évaluée avec un minimum de 90 heures directement liées à l'arboriculture plus deux ans d'expérience pratique à temps plein en arboriculture.

1800 heures de formation évaluée avec un minimum de 180 heures directement liées à l'arboriculture et un an d'expérience pratique à temps plein en arboriculture.

Programmes d'apprentissage enregistrés

Les programmes d'apprentissage enregistrés, les programmes d'apprentissage reconnus par l'industrie et d'autres programmes de formation et d'accréditation formels qui ont été examinés et approuvés par des agences gouvernementales fédérales/nationales et étatiques ou qui sont un programme accrédité et reconnu comme faisant partie d'un cadre national de qualifications avec une formation et une expérience professionnelle formelles basées sur l'évaluation peuvent être considérés pour une équivalence d'admissibilité. Les entités tierces qualifiées responsables de ces programmes peuvent contacter l'ISA pour plus d'informations.

Documentation sur l'éligibilité

Les programmes de diplômes collégiaux/universitaires multiples ne peuvent pas être utilisés pour égaliser les exigences des programmes plus longs. Les programmes de certificat basés sur l'évaluation peuvent être combinés pour répondre à l'exigence d'admissibilité horaire. L'expérience éducative doit être un programme collégial/universitaire complet ou un programme de certificat basé sur l'évaluation. Un relevé de notes indiquant le titre du cours/de la formation et le nombre d'heures de crédit ou d'heures de formation complétée et évaluée doit être soumis avec la demande.

Si vous êtes travailleur autonome ou propriétaire de votre propre entreprise, vous devrez soumettre trois lettres de recommandation avec votre candidature. Les références peuvent prendre la forme de copies de factures, de contrats ou de licences d'exploitation. La documentation fournie doit inclure l'expérience pratique et indiquer les dates de travail requises pour l'éligibilité. Communiquez avec la Société internationale d'arboriculture Québec inc. pour connaître les autres formes de vérifications possibles.

En soumettant votre demande, vous autorisez l'ISA à communiquer avec les personnes fournies en référence sur votre demande afin d'établir votre admissibilité.

Quelle est la procédure à suivre pour s'inscrire à l'examen?

Dates et lieu de l'examen

Des examens d'arboriculteur certifié de l'ISA sont offerts par les différentes sections locales de l'ISA (ou par des organisations associées qui commanditent les examens) ou par un centre de test Pearson VUE. Pour connaître les dates et les lieux des examens de certification parrainés par votre section locale de

l'ISA, communiquez avec la Société internationale d'arboriculture Québec inc. ou consultez le calendrier des examens de la Société internationale d'arboriculture Québec inc. à l'adresse <https://www.siaq.org/certification/la-certification/>.

Pour savoir s'il y a un centre Pearson VUE près de chez vous, visitez le site <http://www.pearsonvue.com/isa/locate/>.

NOTE IMPORTANT AU SUJET DE L'EXAMEN INFORMATIQUE AU QUÉBEC :

Depuis le 1^{er} novembre 2023, conformément aux ordonnances et règlements locaux au sein de la province de Québec, notre fournisseur d'examens informatisés, Pearson VUE, exige que l'intégralité des services d'examen de l'ISA soit disponible en langue française. Actuellement, l'ISA ne propose pas tous les programmes de certification de son portefeuille d'accréditations en français, ce qui nous empêche de proposer des examens informatisés dans la province de Québec.

Pour les applicateurs et les candidats intéressés par le programme de certification de l'arboriculteur de l'ISA®, vous pouvez toujours passer cet examen dans le cadre de l'un des événements d'examen programmés/sponsorisés par notre partenaire local de certification ISA. Vous pouvez consulter les événements programmés (<https://www.isa-arbor.com/certification/becomeCertified/examDatesAndLocations>) ou contacter le chapitre québécois de l'ISA (SIAQ) pour plus d'informations. Si vous êtes un applicateur approuvé ou un candidat pour toute autre accréditation ISA, nous nous excusons pour tout inconvenient, et nous vous invitons à passer votre examen à un autre endroit. Les lieux d'examen informatisé de l'ISA actuellement disponibles sont disponibles sur ce lien. <https://home.pearsonvue.com/Clients/ISA.aspx>

Frais

Les candidats membres de l'ISA et de leur section locale ou d'une organisation associée bénéficient d'un rabais sur l'examen. Si l'examen de certification est parrainé par une section, les frais seront de 170 \$ US pour les membres et de 280 \$ US pour les non-membres. Pour ceux qui choisissent l'option d'examen informatisé (non disponible au Québec), des frais administratifs de 125 \$ US s'ajoutent aux frais d'examen. Les frais administratifs s'appliquent à chaque fois qu'un examen informatisé est programmé.

Pour bénéficier du tarif réduit, le candidat doit être membre en règle de l'ISA et de sa section locale ou d'une organisation associée. Si une section locale ou une organisation associée n'existe pas dans votre pays de résidence, vous pouvez obtenir le tarif de membre en tant que membre actuel de l'ISA seulement.

Les frais de certification sont séparés et distincts des frais d'adhésion à l'ISA et aux sections locales ou organisations associées.

Code de déontologie des arboriculteurs certifiés de l'ISA et Entente de confidentialité

Tous les candidats sont tenus de lire et d'accepter le Code de déontologie de l'arboriculteur certifié de l'ISA ainsi que l'Entente de certification et autorisation de divulgation.

Veillez consulter le Code de déontologie de l'arboriculteur certifié de l'ISA et l'Entente de certification et autorisation de divulgation que vous trouverez à la fin du formulaire de demande. Votre signature confirmant votre application à l'examen ainsi que

la lecture et l'acceptation de ces deux documents est obligatoire pour la certification.

Dépôt de la demande

Le formulaire dûment rempli ainsi que le paiement devront être reçus au plus tard à la date limite afin que la demande soit acceptée. Il n'y a aucune exception à cette règle. Il n'y a aucune date limite pour les examens informatisés. Pour les examens organisés par la section locale, la demande doit être reçue au moins 20 jours ouvrables avant la date de l'examen.

Si un problème survient avec votre demande ou votre paiement, un représentant de la SIAQ communiquera avec vous. Vous devrez rétablir la situation à défaut de quoi vous ne pourrez vous présenter à l'examen. Si vous avez des questions ou des difficultés à propos du formulaire de demande, veuillez communiquer avec la SIAQ. Compte tenu de la complexité du processus de demande, l'inscription en ligne n'est pas disponible pour les examens de l'ISA en français. L'ISA se réserve le droit d'entrer en contact avec toute personne ou organisation lors de la vérification de votre demande. En effectuant votre demande, vous autorisez la divulgation des renseignements demandés par l'ISA lors du processus de vérification de votre demande. L'ISA se réserve le droit d'informer les organisations concernées si votre demande contient des informations erronées.

L'ISA n'effectue aucun remboursement pour les inscriptions aux examens. Il n'y a aucune exception à cette politique.

Confirmation

Vous serez averti lorsque votre inscription aura été traitée. Après vous être inscrit avec succès, vous recevrez un courriel de confirmation avec une lettre contenant le lieu, la date et l'heure de l'examen et le nom de la personne-ressource appropriée. Pour les examens informatisés organisés par l'intermédiaire de Pearson VUE, vous recevrez des directives sur les procédures à suivre pour réserver la date et l'heure de votre examen chez le fournisseur de service. Le fournisseur de service vous fera ensuite parvenir une confirmation indiquant le lieu, la date et l'heure de votre examen. Vous disposez d'une période d'autorisation de 90 jours pour planifier et passer l'examen.

Report de l'examen ou demande d'autorisation pour une période supplémentaire de 90 jours

Si votre situation change après la soumission de votre demande pour passer l'examen, vous pouvez peut-être reporter votre examen ou demander une autorisation pour une période supplémentaire de 90 jours, pour l'examen informatisé. Si votre demande est approuvée par ISA, des frais de 50 \$ US seront appliqués pour effectuer le changement. Si vous demandez de reporter un examen informatisé au cours de votre période d'autorisation actuelle de 90 jours, vous ne serez pas soumis à ces frais.

Les demandes pour les examens parrainés par une section locale ou une organisation associée devront être reçues au plus tard 20 jours ouvrables avant l'examen. Les demandes d'extension de 90 jours pour les examens informatisés doivent être reçues à l'intérieur du délai de 90 jours original accordé au candidat. Si les demandes ne sont pas reçues par l'ISA avant la date limite de l'examen parrainé par la section locale de l'ISA ou une organisation associée, ou si elles arrivent au-delà de la période autorisée de 90 jours, ou si le candidat ne s'inscrit pas dans la

période autorisée de 90 jours, le candidat sera considéré comme ne s'étant pas présenté et tous les frais seront non remboursables. Si l'examen prévu était votre reprise sans frais, elle sera considérée comme utilisée.

Si vous devez replanifier un examen durant la période actuelle autorisée de 90 jours auprès d'un fournisseur de service d'examen informatisé, vous devez le faire en communiquant avec Pearson VUE par téléphone ou via leur site Internet. Les demandes doivent être reçues au plus tard un jour ouvrable avant la date prévue de l'examen. Si le délai est inférieur à un jour ouvrable, nous considérerons que vous ne vous êtes pas présenté à l'examen et les frais d'examen ne seront pas remboursés. L'inscription à l'examen n'est pas transférable à un autre candidat.

Si vous devez replanifier un examen, vous devez communiquer avec la Société internationale d'arboriculture Québec inc., pendant les heures de bureau, par téléphone au +1.450.689.9393.

Défaut d'assister à l'examen ou de planifier un examen durant la période supplémentaire autorisée de 90 jours

Aucun remboursement ou réduction ne sera accordé si vous n'assistez pas ou ne terminez pas l'examen. Il n'y a pas d'exception. Si vous ne reprenez pas votre rendez-vous ou si vous ne demandez pas une période d'autorisation supplémentaire de 90 jours et si vous ne vous présentez pas pour passer l'examen à l'heure et à l'endroit prévus, nous considérerons que vous ne vous êtes pas présenté à l'examen. Vous ne serez pas remboursé pour les frais d'examen ou les frais administratifs reliés à l'examen informatique que vous avez manqué. Si cela se produit, vous devrez vous réinscrire et payer les frais de reprise requis et, le cas échéant, les frais administratifs par ordinateur de 125 \$ US.

Vous aurez un an à partir de la date du premier examen planifié pour reprendre l'examen moyennant des frais de reprise de 75 \$ US ou utiliser votre reprise gratuite. Une fois le délai d'une année terminé, vous devrez payer la totalité des frais d'examen, ainsi que les frais administratifs informatiques de 125 \$ US si vous avez choisi l'option d'examen informatisé.

L'ISA se réserve le droit d'annuler un examen écrit en salle.

L'ISA se réserve le droit d'annuler un examen écrit si le nombre minimum d'inscriptions n'est pas atteint ou pour d'autres raisons. Si votre examen écrit est annulé par l'ISA, vous en serez informé par courrier électronique et votre inscription sera mise en attente. Vous pouvez choisir de faire transférer votre inscription vers tout autre examen écrit disponible gratuitement ou vous pouvez demander à vous inscrire à un examen informatisé en payant des frais administratifs. Pendant que votre inscription est en attente vous ne pourrez pas vous inscrire à un autre examen. Veuillez contacter avec la SIAQ à info@siaq.org pour demander le changement d'un lieu et date d'examen selon les disponibilités.

Format de l'examen

L'examen est constitué de 200 questions à choix multiples. Il y a quatre réponses possibles pour chacune de ces questions, mais une seule est correcte. Vous aurez 3,5 heures (210 minutes) pour compléter l'examen écrit. Vous devez réussir l'examen afin d'obtenir la certification.

Pré-test des questions d'examen

L'examen écrit comprendra 20 nouvelles questions qui n'ont

pas été utilisées dans les examens précédents. Les réponses à ces questions ne sont pas utilisées pour déterminer les notes individuelles de l'examen. Ces 20 questions ne sont pas identifiées et sont disséminées dans l'examen afin que les candidats y répondent avec le même soin que les questions qui constituent la partie notée de l'examen. Cette méthodologie garantit aux candidats que leurs notes sont le résultat de pratiques de mesure saines et que les questions notées reflètent les pratiques actuelles.

Quelles sont les règles et les attentes de conduite sur place pendant l'examen

Admission

- Arrivez au lieu de l'examen 30 minutes avant l'heure de début de l'examen et faites confirmer votre identité en fournissant deux formes d'identification valides - une carte d'identité avec photo valide et une carte d'identité portant votre signature. (Consultez votre dossier de confirmation d'examen pour connaître l'heure, la date et le lieu exacts de l'examen).
- L'organisateur de l'examen vérifiera votre pièce d'identité avec photo. Si vous n'avez pas de pièce d'identité avec photo sur vous au moment de l'enregistrement de l'examen, vous ne serez pas autorisé à vous présenter à l'examen et serez considéré comme un absent.
- Des enregistrements audio et vidéo seront effectués dans les centres d'examen. Si vous n'êtes pas prêt à être enregistré, vous ne serez pas autorisé à passer l'examen.

Règlement du site

- S'habiller de manière appropriée. Bien que tout soit mis en œuvre pour assurer une atmosphère confortable dans les salles de classe, les températures intérieures et les conditions météorologiques extérieures peuvent varier.
- Les visiteurs ne sont pas admis dans la salle d'examen.
- Les livres, les feuilles de papier et tout autre matériel de référence ne sont pas autorisés dans la salle d'examen.
- Les téléphones portables ou autres appareils mobiles ne sont pas autorisés dans la zone d'examen.
- Il est interdit de manger et de boire durant l'examen.
- Il est interdit de fumer dans la salle d'examen.
- Vous serez autorisé à prendre des pauses pour aller aux toilettes

Préparation à l'examen

Le Manuel pour la certification de l'arboriculteur (Lilly, 2010) (édition française 2013) a été conçu de manière à servir de programme d'étude recommandé. Chaque chapitre du manuel contient une liste de références additionnelles qui peuvent servir pour la révision, telles que la norme ANSI Z133 *Standard for Arboricultural Operations – Safety Requirements*, les CD-ROM *Best Management Practices* et *Introduction to Arboriculture* de l'ISA ainsi que d'autres ressources disponibles auprès de l'ISA.

REMARQUE : Le Manuel pour la certification de l'arboriculteur publié par l'ISA NE doit PAS être considéré comme l'unique source d'information pour l'examen de certification.

Les publications en français peuvent être achetées auprès de la Société internationale d'arboriculture Québec inc. au 450.689.9393 ou en visitant le site Internet au www.siaq.org.

sur une base individuelle. Le temps consacré aux pauses sera considéré comme faisant partie du temps alloué pour terminer l'examen.

- Il est interdit d'écrire sur le livret d'examen pendant l'examen.
- Si vous êtes surpris à regarder l'examen d'une autre personne ou à parler pendant l'examen, votre note peut être invalidée ou le matériel d'examen confisqué.
- Les candidats qui sont sous l'emprise de boissons alcoolisées ou de drogues illégales, ou qui en font usage sur le lieu de l'examen, seront immédiatement exclus de l'examen.
- Il est de la plus haute importance que vous suiviez attentivement toutes les instructions et tous les règlements. Écoutez attentivement toutes les instructions données par l'administrateur de l'examen et suivez-les à la lettre

Comportement inapproprié lors de la demande et de l'examen

L'ISA souhaite que la participation à ses programmes de certification soit une expérience professionnellement pertinente, informative et enrichissante pour tous les candidats. Tous les participants aux examens de certification doivent se conduire de manière appropriée et professionnelle et s'abstenir de tout comportement répréhensible, inapproprié ou non professionnel. Afin de garantir l'équité dans l'environnement de l'examen, les politiques et règlements suivants s'appliqueront :

- Lorsqu'un représentant de l'ISA ou un représentant désigné par l'ISA découvre qu'un candidat agit de façon inappropriée, l'ISA se réserve le droit d'imposer des sanctions pouvant inclure, mais sans s'y limiter, ce qui suit :
 - ✓ Refuser une demande de certification
 - ✓ Refuser la participation d'une personne à l'examen ou l'en exclure, ce qui peut inclure l'expulsion de la salle d'examen
 - ✓ Invalider ou annuler le résultat de l'examen
 - ✓ Imposer ou appliquer toute autre sanction ou action moins sévère jugée appropriée ou nécessaire
- Une conduite ou un agissement inapproprié comprend, sans s'y limiter, toute fausse déclaration; tout défaut de divulguer les informations demandées; toute tricherie; toute possession, utilisation ou distribution non autorisée de matériel protégé par le droit d'auteur ou de matériel protégé par la loi; toute perturbation physique ou verbale durant l'examen; défaut de payer les frais dans les délais prescrits; et tout agissement inapproprié ou non professionnel d'un participant au processus de certification de l'ISA.
- En soumettant une demande de certification, chaque participant reconnaît qu'il ou elle comprend les termes de cette politique.

Quel est le processus d'obtention de la certification

Exigences pour la réussite

Afin d'obtenir votre certification, vous devez obtenir la note de passage de l'examen. La note de passage actuelle est de 76 %. Veuillez prendre note que lorsqu'une analyse des tâches de l'examen est effectuée, la note de passage globale est susceptible de changer.

Lorsque vous recevrez votre résultat, n'oubliez pas que les domaines sont pondérés et que la moyenne des domaines ne correspondra pas à la note finale. Si vous n'obtenez pas la note de passage, vous devrez reprendre l'examen, et ce, jusqu'à l'obtention de la note de passage.

Une fois certifié, vous recevrez le titre d'Arboriculteur certifié de l'ISA. Votre certification est personnelle et ne peut être transférée ou assignée à aucune autre personne, organisation ou entité. Lorsque vous ferez la publicité de votre certification, vous devrez vous soumettre aux exigences du document *Guide de style et de valorisation de la marque de commerce*, que vous trouverez à l'adresse <https://www.siaq.org/media/2844/ca-branding.pdf>

Notation de l'examen

La note de l'examen informatisé sera calculée par le fournisseur du service. Les résultats d'un examen parrainé par une section locale seront calculés au siège social de l'ISA. L'ISA vous transmettra par la suite vos résultats détaillés. Vous pouvez accéder à un aperçu de vos résultats de votre examen en vous connectant à MyISA sur le site Web de l'ISA à l'adresse www.isa-arbor.com et en sélectionnant My CEU. (en anglais seulement)

Résultats de l'examen et notification de la certification

Les résultats de l'examen informatisé vous seront donnés immédiatement après avoir complété votre examen. Vos résultats officiels seront envoyés environ six semaines après la date de votre examen. Vous serez informé de votre réussite ou de votre échec; pour votre information, des notes en pourcentage vous seront transmises pour chaque domaine. Ceux qui auront réussi l'examen recevront une lettre de félicitations, le relevé de notes, un certificat, une carte d'identité, un autocollant pour casque de sécurité et un écusson.

Vos résultats sont confidentiels. Ils ne peuvent être transmis par téléphone ou par télécopieur. Si vous avez des questions concernant vos résultats d'examen, faites-les parvenir par écrit au service de certification de l'ISA à isa@isa-arbor.com. Comme il est nécessaire de maintenir la confidentialité de l'examen, les livrets d'examen ne pourront être disponibles pour la révision des questions ou des réponses et le service de certification de l'ISA ne fournira pas la liste des questions réussies ou non. Les seules informations disponibles sur votre examen seront fournies sur votre relevé de notes.

Demande de révision

Si vous croyez qu'une erreur a été faite lors de la correction, vous pourrez demander une révision de votre examen. Des frais de 35 \$ US s'appliquent pour chaque demande de révision manuelle. La révision prendra environ six semaines. Si vous faites une demande de révision, vous ne pourrez planifier une reprise d'examen avant la date de réception des résultats de votre révision. Si vous désirez vous prévaloir d'une révision de votre examen après la réception de votre première note, veuillez communiquer avec la Société internationale d'arboriculture Québec inc. à l'adresse info@siaq.org.

Reprise de l'examen

Si vous n'obtenez pas la note de passage, vous recevrez un avis d'échec ainsi que les détails pour la reprise de l'examen.

Vous aurez droit à une reprise d'examen sans frais; des frais de 75 \$ US seront exigés pour toute reprise subséquente à l'intérieur

d'une année suivant la date de votre premier examen. Si vous n'obtenez pas la note de passage dans l'année suivant la date de votre premier examen, vous devrez payer le montant total des frais d'examen. Chaque fois que l'examen informatisé sera sélectionné, des frais administratifs de 125 \$ US s'ajoutent.

Informations complémentaires sur la certification ISA

Qu'est-ce que la certification ISA représente et requiert?

En réussissant l'examen, les titulaires de certifications ISA ont démontré une vaste base de connaissance dans le domaine dans lequel ils sont certifiés. Aucune autre conclusion ne peut être tirée concernant les titulaires de certification. Les certifications ISA ne représentent pas un permis, un enregistrement ou une autre autorisation pour exercer ou mener des activités commerciales contre rémunération ou autrement.

Le titre de certification « Arboriculteur certifié de l'ISA » est soumis à des exigences permanentes, telles que la participation à des activités de formation continue et le respect du Code de déontologie de l'arboriculteur certifié ainsi qu'aux termes de l'Entente de certification et autorisation de divulgation.

Expiration et renouvellement de certification

La certification d'Arboriculteur certifié de l'ISA est valide pour une période de trois ans. Afin de conserver sa certification après la période de trois ans, l'Arboriculteur certifié de l'ISA doit la renouveler. Avisez l'ISA rapidement si vos coordonnées changent. Nous ne sommes pas responsables des avis de recertification qui n'ont pu être livrés.

Le programme de certification de l'ISA offre deux méthodes de renouvellement. La première méthode est la reprise de l'examen et l'obtention de la note de passage. La seconde option est d'accumuler 30 crédits de formation continue en lien avec les dix domaines testés dans l'examen et de payer les frais de renouvellement de la certification. Les candidats membres à la fois de l'ISA et de la section locale ou d'une organisation associée recevront un rabais sur les frais de renouvellement de la certification. Les frais de renouvellement pour les non-membres sont de 230 \$ US. Pour les membres, les frais sont de 120 \$ US.

Les copies signées du Code de déontologie de l'arboriculteur certifié de l'ISA et de l'Entente de certification et autorisation de divulgation doivent être reçues au bureau de l'ISA avant que vos frais de renouvellement ne soient acceptés. De plus, l'une des conditions de renouvellement exige de signaler tout comportement contraire au Code de déontologie de l'arboriculteur certifié de l'ISA (<https://www.siaq.org/media/2843/ca-code-deontologie.pdf>).

Vous pouvez vérifier vos crédits de formation continue, en anglais, sur le site Internet de l'ISA. Pour obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe, communiquez avec l'ISA par courriel (isa@isa-arbor.com).

Les crédits de formation continue doivent être reçus et les frais adéquats doivent être payés au bureau de l'ISA en temps opportun. Prévoyez de quatre à six semaines pour le traitement de votre demande et l'affichage sur votre compte. Pour obtenir des informations plus détaillées sur la façon de conserver votre

certification, communiquez avec la Société internationale d'arboriculture Québec inc. à l'adresse info@siaq.org.

Déni, révocation et annulation de la certification

Votre certification peut être refusée ou révoquée pour l'une des raisons suivantes :

- Falsification de votre demande
- Violation des procédures d'examen
- Fausse déclaration concernant votre identité ou d'autres informations

Si votre certification est refusée ou révoquée ou que votre certification est annulée, vous devez immédiatement cesser d'utiliser ou d'afficher la marque de commerce de votre certification ou toute autre désignation de votre affiliation à la certification de l'ISA. Vous devrez vous soumettre à toute directive additionnelle du programme de certification.

Impartialité et conflit d'intérêts

L'ISA s'engage à faire preuve d'impartialité dans ses activités de certification et comprend à quel point l'impartialité est essentielle à la réalisation de ses activités de certification. L'ISA gère les conflits d'intérêts et garantit l'objectivité de toutes les activités de certification. Toutes les personnes impliquées dans les activités de certification, y compris le personnel de l'ISA et les membres bénévoles, s'acquittent de cette tâche en se conformant à la structure, aux politiques et aux procédures de l'ISA relatives aux activités de certification.

Non-discrimination

L'ISA ne fait pas de discrimination sur la base de la race, de la couleur, de la religion, du sexe, de l'origine ethnique, de l'âge, des limitations physiques ou de toute autre caractéristique protégée par la loi.

Accommodements

L'ISA s'efforce de permettre l'accès à ses examens à tous les participants admissibles ayant un handicap ou une condition documenté. La demande doit être faite dans un délai raisonnable sans que l'ISA ait à prendre des actions ayant comme résultat une altération fondamentale de la nature de l'examen ou causant un fardeau financier indu.

Références

Calendrier des événements ISA (en anglais) <https://www.isa-arbor.com/certification/becomeCertified/examDatesAndLocations?mode=exams>

Code de déontologie de l'arboriculteur certifié ISA® Code of Ethics <https://www.siaq.org/media/2843/ca-code-deontologie.pdf>

Accès MyISA/Tableau de bord (en anglais) <https://www.isa-arbor.com/myAccount/login>

Boutique en ligne de l'ISA Web Store <https://www.isa-arbor.com/store>

Boutique en ligne SIAQ <https://boutique.siaq.org>

Guide de style et de valorisation de la marque de commerce de l'ISA <https://www.siaq.org/media/2844/ca-branding.pdf>

Maintenir votre certification <https://www.siaq.org/certification/la-certification/>

Demande d'accommodations <https://www.siaq.org/media/2847/ca-accommodement.pdf>

Plainte en déontologie et Appel : Procédure <https://www.siaq.org/media/2846/ca-procedure-deontologie.pdf> / **Formulaire de plainte :** <https://www.siaq.org/media/2848/ca-plainte-deontologie.pdf>

Si vous avez des besoins spéciaux et requérez des accommodements particuliers, veuillez remplir le formulaire de Demandes d'accommodement spécial à l'adresse <https://www.siaq.org/media/2847/ca-accommodement.pdf> et soumettez-le avec votre demande ou votre formulaire de renouvellement.

Votre demande sera analysée et vous serez informé des moyens qui seront mis en place. Les accommodements approuvés par le fournisseur de services informatisés seront fournis sans frais additionnels.

Recours et plaintes

Les plaintes ainsi que les recours sont acceptés et résolus en accord avec la politique sur les recours et les plaintes concernant la certification de l'ISA, disponible à l'adresse <https://www.siaq.org/media/2846/ca-procedure-deontologie.pdf>.

Confidentialité

En demandant la certification de l'ISA, vous autorisez l'ISA à divulguer vos coordonnées à votre section locale afin qu'elle puisse entrer en contact avec vous pour vous transmettre des informations sur les ateliers de formation ou d'autres événements.

L'ISA partage vos informations, vos résultats d'examen (réussite ou échec), la date d'expiration ainsi que tous les détails jugés opportuns avec votre section locale afin qu'elle puisse surveiller l'état de votre certification et gérer les services s'y rattachant.

Votre nom, vos coordonnées et l'état de votre certification seront à la disposition du public sur le site Web de l'ISA.

Certains détenteurs de la certification ne souhaitent pas voir leur nom divulgué au public ou à d'autres entités intéressées (fournisseur, employeurs potentiels, etc.). Si vous ne souhaitez pas que votre nom soit inclus sur le site de la Société internationale d'arboriculture Québec inc. ou sur les listes de distribution, communiquez avec le service de certification à l'adresse info@siaq.org.

Vous saurez si vous avez ou non réussi l'examen de certification, mais votre note ne sera transmise à aucune autre entité à l'exception de celles précédemment mentionnées. Votre statut de détenteur de la certification, présent ou passé, ainsi que vos dates de certification pourraient être divulgués à des tiers.

What is the Value in Becoming an ISA Certified Arborist®?

ISA Certification is a voluntary program that tests and certifies your achievement of a professional level of knowledge and skill in the field of arboriculture. When you become an ISA Certified Arborist®, you are recognized by your peers and the public as a tree care professional who has attained a generally-accepted level of knowledge in areas such as tree biology, diagnosis, maintenance practices, safety, and other subject and practice areas within the tree care profession as identified through periodic job task analyses. Hiring a Certified Arborist provides tree owners and government decision makers the opportunity to become better informed about proper tree care and their selection of services

based on the expertise represented by your credential.

Achieving ISA Certification also builds your self-image. By studying for and passing the certification exam, you demonstrate a dedication to your own professional development and the advancement of proper tree care practices. The process of becoming ISA Certified and maintaining the designation provides you with personal incentive to continue your arboricultural education and training. Presenting your ISA credential to potential employers makes you more competitive in the job market, and for employers, encouraging ISA Certification is a tool to assist in training their existing tree care personnel.

Which Areas of Knowledge Will the Certified Arborist Exam Cover?

The certification examination is developed by a panel of industry experts representing all aspects of arboriculture. Questions are derived from a job task analysis survey filled out by arborists from around the world. Questions are continually analyzed by the ISA Certification Test Committee using the latest test statistics, and new questions are always being developed and tested for satisfactory performance. Updated examinations are created on a regular basis.

The written exam content is divided into 10 areas of knowledge, and the percentage next to each area below reflects the percentage of questions associated with that area. These are subject to change when a new job task analysis is completed for the exam.

1. Tree Biology—11%
2. Tree Identification and Selection—9%
3. Soil Management—7%
4. Installation and Establishment—9%
5. Pruning—14%
6. Diagnosis and Treatment—9%
7. Trees and Construction—9%
8. Tree Risk—11%
9. Safe Work Practices—15%

What Are the Objectives of the ISA Certification Program?

ISA's objectives for offering professional credentials are to:

- Advance the knowledge and application of safe work practices in all arboricultural operations;
- Improve technical competency of personnel in the tree care industry;
- Create incentives for individuals to continue their professional development;
- Provide the public and those in government with a means to identify professionals who have demonstrated by passing a professionally-developed exam that they have thorough knowledge and skill in tree care practices.

Who Is Eligible to Apply for the ISA Certified Arborist® Exam?

The ISA Credentialing Council requires a candidate to have a minimum of three years of full-time experience in arboriculture or a combination of education and practical arboricultural experience. One year of full-time experience is equal to 2,080 hours of work.

Acceptable experience includes the practical use of knowledge regarding pruning, fertilization, installation and establishment, diagnosis and treatment of tree problems, cabling and bracing, climbing, or other services that directly relate to arboriculture. Examples of experience sources include, but are not limited to:

- Tree care companies
- Nurseries
- Landscape companies
- Municipalities
- State forestry agencies
- Utility companies
- Academic arboriculture/horticulture departments (for instructors)
- Horticulture/extension programs (for advisors)
- Consultancies
- Pest control providers (for advisors and applicators)

Documentation of work experience is required with submittal of application. Letter(s) of reference from your current or previous employer(s) is acceptable. Applicable volunteer work may count towards eligibility if it is supervised and documentation detailing the responsibilities and the hours worked can be supplied.

You may meet the eligibility requirement utilizing a combination of education and practical arboricultural experience through one of the following options:

Completed College/University Accredited Degree Programs

Two-year associate degree with a minimum of two courses directly related to arboriculture plus two years of practical full-time experience in arboriculture

Four-year bachelor degree with a minimum of four courses directly related to arboriculture plus one year of practical full-time experience in arboriculture

Assessment-Based Certificate Programs (Diplomas, Certificates)

900 hours of assessed training with a minimum focus of 90 hours directly related to arboriculture plus two years of practical full-time experience in arboriculture

1,800 hours of assessed training with a minimum focus of 180 hours directly related to arboriculture plus one year of practical fulltime experience in arboriculture

Registered Apprenticeship Program (RAPs)

Registered Apprenticeship Programs (RAPs), Industry Recognized Apprenticeship Programs (IRAPs), and other formal training and accreditation programs that have been reviewed and approved by federal/national and state governmental agencies and/or are an accredited and/or recognized program as part of a national qualifications framework with formal assessment-based education and work experience may be considered for eligibility equivalency within the scope specified here for eligibility. Qualified third-party entities responsible for these programs may contact ISA for more information.

Eligibility Documentation

Multiple college/university degree programs cannot be utilized to equal requirements for longer programs. Assessment-based certificate programs can be combined to meet the hourly eligibility requirement. Educational experience must be a completed college/ university degree program or assessment-based certificate program. A transcript indicating course/training title and the number of credit hours or hours of completed, assessed training must be submitted with the application.

If you are self-employed or own your own company, you will be required to submit three letters of reference with your application. References may be in the form of copies of invoices, contracts, and/or business licenses. The documentation provided must include the practical experience and outline the dates of work required for eligibility. Please contact ISA for other possible forms of verification.

By submitting your application, you authorize ISA to contact the practical experience reference(s) named on your application to substantiate your eligibility.

What Is the Process to Apply for the Exam?

Exam Dates and Locations

ISA Certified Arborist® exams are sponsored by an ISA chapter or associate organization or offered through a Pearson VUE testing centre. For information on dates and locations of certification exams in your area sponsored by ISA chapters or associate organizations, contact ISA or visit the ISA Events Calendar. To find out if a Pearson VUE testing centre is close to you, visit <http://www.pearsonvue.com/isa/locate/>.

Fees

Candidates who are members of ISA and an ISA chapter or associate organization receive an exam discount. If the exam is sponsored by an ISA chapter or associate organization, the fee is \$170 USD for members and \$280 USD for non-members. For those who elect the computer-based testing option, there is a computer-based testing administrative fee of \$125 USD in

addition to the exam fee. The administrative fee applies each time a computer-based exam is scheduled.

IMPORTANT NOTE FOR THE PROVINCE OF QUEBEC

As of 1 November 2023, in compliance with local ordinances and regulations within the province of Quebec, our computer-based testing provider, Pearson VUE, requires the entirety of ISA testing services be made available in the French language. ISA does not currently offer all certification programs in its portfolio of credentials in French, and this prevents our ability to offer computer-based testing examinations within the province of Quebec.

For applicants and candidates interested in the ISA Certified Arborist®, you may still take this examination through one of the examination events scheduled/sponsored by our local ISA Certification Partner, you can view scheduled [events here](#) at or reach out to the ISA Quebec Chapter (SIAQ) for more information.

If you are an approved applicant or candidate for any other ISA credential, we apologize for any inconvenience, and invite you to take your exam at an alternate location. Locations for currently available ISA computer-based examination locations are available through this link. <https://home.pearsonvue.com/Clients/ISA.aspx>

To be eligible for the discounted rate, a candidate must be a current member of ISA and a current member of an ISA chapter or associate organization. In the event that a local chapter or associate organization does not exist where you reside, you may receive member pricing by being a current member of ISA only. ISA certification fees are separate and distinct from ISA membership dues and from ISA chapter or associate organization dues.

ISA Certified Arborist® Code of Ethics and the Certification Agreement and Release Authorization

All applicants are required to review and accept the ISA Certified Arborist® Code of Ethics as well as the Certification Agreement and Release Authorization. Please review the ISA Certified Arborist® Code of Ethics and the Certification Agreement and Release Authorization found at the end of the exam application. Your signature confirming review and acceptance of both documents is required for certification.

Application Submission

Enrollment will include the processing of applicable exam fees. The completed form and payment must be received on or before the deadline in order for the application to be accepted. ISA does not provide refunds for exam enrollments. There are no exceptions to this policy. There are no deadline dates for computer-based exams. For ISA exams sponsored by chapters or associate organizations, the deadline is 20 business days prior to the scheduled exam date.

If ISA has a problem with your request or payment, a representative will call you. You will have to correct the situation otherwise you will not be able to sit for the exam. If you have questions or difficulties with the application or enrollment process, contact us. ISA has the right to contact any person or organization as part of the review of your application. By

applying, you authorize the release of any information requested by ISA for the purpose of reviewing your application. ISA has the right to notify appropriate organizations if your application contains false information.

Enrollment Confirmation

You will be notified when your enrollment has been processed. After you have been successfully enrolled, you will receive a confirmation packet with a letter containing the location, date, time of the exam, and the name of the appropriate contact person. For computer-based exams held through Pearson VUE, you will receive instructions via email on how to schedule a date and time with the computer-based testing vendor. The vendor will then send you a confirmation including the location, date, and time of the exam. You are provided a 90-day authorization period to schedule and take the exam.

Rescheduling Exam or Additional 90-Day Authorization Period Requests

If circumstances change after you have applied for the examination, you may be able to reschedule your exam or request an additional 90-day, computer-based authorization period. If your request is approved by ISA, a fee of \$50 USD will apply to make the change. If you are requesting to reschedule a computer-based exam within your current 90-day authorization period, you will not be subject to the fee.

Requests to reschedule exams sponsored by ISA chapters or associate organizations must be received prior to the 20 business-day deadline. Additional 90-day, computer-based authorization requests must be received within the candidate's current 90-day authorization period. If the request is not received by ISA before the ISA chapter's or associate organization's exam deadline date, or is beyond the 90-day authorization period, or the candidate fails to schedule an exam within the 90-day authorization period, the candidate will be considered a no-show and all exam fees will be forfeited. If the scheduled date that was missed was your free retake, your free retake will be forfeited.

How Should I Prepare for the Exam?

ISA's Arborists' Certification Study Guide is intended to serve as a recommended program of study. Each chapter in the study guide lists additional references that should be considered for review, such as the most current ANSI Z133 Standard – Safety Requirements for Arboricultural Operations, ISA's Best Management Practices (BMPs), ISA online courses, and other resources, most of which are also available through the ISA web store.

Note: The Arborists' Certification Study Guide, published by ISA, should NOT be considered the sole source of information for the certification examination. The Arborists' Certification Study Guide and the ISA Certified Arborist® exam are written by separate entities. The exam tests a body of knowledge rather than knowledge obtained solely from a specific resource.

The publications referenced above can be purchased from ISA in the ISA web store, by calling +1.217.355.9411, or by emailing isa@isa-arbor.com. You may also purchase these resources through your local ISA chapter or associate organization.

If you need to reschedule an exam date within your current 90-day authorization period with the computer-based testing vendor, you may do so by contacting Pearson VUE via phone or through the Pearson VUE website. If rescheduling during the weekend, you must do so directly through the website. Requests must be received no later than one business day prior to the scheduled exam date. If contact is less than one business day, you will be considered a no-show and all exam fees will be forfeited. Registrations are not transferrable to another person.

If you need to reschedule an exam, you need to contact the Société internationale d'arboriculture Québec inc., during business hours by phone at +1.450.689.9393

Failure to Attend Examination or Schedule within a 90-Day Authorization Period

No refunds or discounts will be issued if you do not attend or complete the examination. There are no exceptions. If you do not reschedule your appointment or request an additional 90-day authorization period, and you do not show up to take the exam at your scheduled time and location, you will be considered a no-show and the exam taken. This will result in forfeiting any exam fees or computer-based administrative fees associated with the exam you missed. If this happens, you will have to re-enroll along with paying the required retake fees and, if elected, the computer-based administrative fee of \$125 USD. You will have only one year from the first scheduled exam date to retake the exam at the retake fee of \$75 USD or utilize your free retake. Once you have exceeded the one year, you will be required to pay the full exam fee, along with the \$125 USD computer-based administrative fee if you elected the computer-based option.

ISA Reserves the Right to Cancel a Paper-Based Exam

ISA reserves the right to cancel any paper-based examination event that does not meet the minimum enrollment requirement or for other reasons. If your paper-based exam is cancelled by ISA, you will be notified by email and your enrollment will be moved to pending status. You may elect to have your pending exam enrollment status moved to any other paper-based examination event available for no charge or you may request to enroll in a computer-based exam by paying the computer-based administrative fee. While your registration is in a pending status you will not be able to enroll for another examination. Please contact our team at isa@isa-arbor.com to request a change for an available examination location and date.

What Is the Format of the ISA Certified Arborist® Exam?

The examination is made up of 200 multiple-choice questions. Each question has four possible answers listed, only one of which is correct. You will have 3.5 hours (210 minutes) to complete the written exam. You must pass the exam to obtain the certification.

Pretesting of Exam Questions

Within the written exam, there will be 20 new questions that have not been used on previous exams. Responses to these questions are not used in determining individual exam scores. These 20 questions are not identified and are scattered throughout the exam so that candidates will answer them with the same care as the questions that make up the scored portion of the exam. This methodology assures candidates that their scores are the result of

sound measurement practices and that scored questions reflect current practice.

What Are the Onsite Rules and Conduct Expectations During the Exam?

Admission

- Arrive at the testing site 30 minutes before the start time of the exam and have your identity confirmed by providing two forms of valid identification—a valid photo identification card and an identification card displaying your signature. (See your exam confirmation packet for exact time, date, and location of the exam.)
- The exam host will check your photo ID. If you do not have a photo ID with you at the check-in time of the exam, you will not be allowed to sit for the exam and will be considered a no-show.
- There will be audio and video taping at the testing centers. If you are not prepared to be taped, you will not be allowed to test at the facility.

Site Rules

- Dress appropriately. While every attempt is made to provide a comfortable classroom atmosphere, indoor temperatures and outdoor weather conditions may vary.
- Visitors are not permitted in the exam area.
- Books, papers, and other reference material will not be allowed in the testing area.
- No cell phones or other mobile devices will be allowed in the testing area.
- No food or beverages may be taken into the exam.
- No smoking will be allowed in the testing area.
- You will be permitted to take restroom breaks on an individual basis. Time spent on breaks will be considered part of the time permitted for completing the exam.
- Writing on the test booklet is not allowed during the exam.
- If you are caught looking at another individual's exam or talking during the exam, your score may be invalidated or exam materials confiscated.
- Applicants who are impaired by the use of alcoholic beverages or illegal drugs, or use them at the examination site, will immediately be disqualified from taking the exam.
- It is of utmost importance that you carefully follow all directions and regulations. Listen carefully to all instructions given by the exam administrator and follow the directions completely.

Inappropriate Application and Examination Conduct

ISA intends that participation in its certification programs will be a professionally relevant, informative, and rewarding experience for all candidates. All participants in ISA certification exams are expected to conduct themselves in an appropriate and professional manner and to refrain from any objectionable, improper, or unprofessional conduct. To ensure fairness in an examination environment, the following policy and rules apply:

- When an ISA or ISA-designated representative finds that a candidate has engaged in inappropriate conduct or behavior, ISA reserves the right to respond with actions including, but

not limited to:

- ✓ Rejecting an application for certification
- ✓ Preventing or precluding a person from participating in an examination, including removing a person from the testing site
- ✓ Invalidating or nullifying examination results
- ✓ Issuing and enforcing any other lesser response or action determined to be appropriate or necessary
- Inappropriate conduct or behavior includes, but is not limited to, misrepresentation; failure to disclose requested information; cheating; unauthorized possession, use, or distribution of copyrighted or legally-protected material; verbal or physical disturbances of the examination; failure to pay fees in a timely manner; and any other objectionable, improper, or unprofessional actions by a person participating in the ISA certification process.
- By submitting an application for certification, each participant acknowledges that he/she understands and agrees to the terms of this policy.

What is the Process for Attaining Certification?

Completion Requirements

To obtain ISA certification, you must achieve the required passing score for the examination. The current passing score is 76 percent. Please note that when a job task analysis of the exam is performed, the overall passing score is subject to change.

When you receive your exam results, please remember that the domains are weighted, and the average of the domains will not be equal to the overall score. If you do not achieve an overall passing score, you must retake the exam until an overall passing score is achieved.

Once certified, you will receive the designation of ISA Certified Arborist®. Your certification is personal to you and may not be transferred or assigned to any other individual, organization, or entity. When publicizing your credential, you must comply with the requirements of the ISA Branding and Style Guide.

Exam Scoring

The computer-based exams are graded by Pearson VUE, the testing vendor. Written exams sponsored by ISA chapters or associate organizations are graded at ISA Headquarters. ISA will notify you of your results in detail. You may access a brief overview of your exam results by logging into MyISA on the ISA website and selecting My CEUs.

Examination Results and Notification of Certification

Computer-based exams provide result notification immediately upon completion of the exam. Your formal results will be sent approximately six weeks after your exam date. You will be notified of your pass/fail result; percentage scores will be provided for each domain for your information. Those who pass will receive a congratulatory letter, score sheet, certificate, identification card, hard-hat decal, and patch. Your results are confidential.

If you have questions concerning your exam results, direct them in writing to the ISA Credentialing Department at isa@isa-arbor.com. Because of the need to maintain test security, exam

questions and answers cannot be made available for review, and the ISA Credentialing Department does not provide a list of questions that were answered correctly or incorrectly. The only information available regarding your performance on the exam is provided on your score report.

Request for Regrading Exam

If you believe that an error was made in the grading of your exam, you may request to have your exam regraded. A fee of \$35 USD applies for each hand-graded score report. Requests for regrading may take up to six weeks for completion. If you request to have your exam regraded, you may not schedule another exam until after you receive the regrading results. If you wish to have your exam regraded after receiving your initial score report, please contact isa@isa-arbor.com.

Retaking the Examination

If you do not pass the exam, you will receive a failure notification and details for retaking the exam. You may re-enroll by logging into MyISA on the ISA website and returning to the Enroll to Take Exam web page. You are allowed one free retake and then will be charged a \$75 USD fee per retake up to one year from the original 7 date that you took the exam. If you do not attain a passing score within one year of the original exam date, you will be required to pay the full fee amount. Each time a computer-based exam is selected, the \$125 USD administrative fee applies.

Additional Information About ISA Certification

What Does ISA Certification Represent and Require?

By passing the exam, holders of ISA certifications have demonstrated a broad knowledge base in the area in which they are certified. No other conclusions may be drawn concerning certification holders. ISA certifications do not represent licensure, registration, or other authorization to practice or to conduct business activities for a fee or otherwise.

The ISA Certified Arborist® credential is subject to ongoing requirements, such as participation in continuing education activities and abiding by the ISA Certified Arborist® Code of Ethics and terms of the Certification Agreement and Release Authorization.

Expiration and Recertification

ISA Certified Arborist® certification is valid for three years. To retain certification after each three-year period, an ISA Certified Arborist® must recertify. Notify ISA promptly if your contact information changes. We are not responsible for undeliverable recertification notices.

The ISA Certification Program offers two methods of recertification. The first method is to retake and pass the certification exam again. The second option is to accumulate at least 30 continuing education units (CEUs) over the three-year certification period that are related to the 10 tested domains on the exam and pay the recertification fee. Candidates who are members of both ISA and their local chapter or associate organization receive a discount on their recertification fees. The non-member recertification fee is \$230 USD. For members, the recertification fee is \$120 USD. Your signed ISA Certified Arborist® Code of Ethics and the Certification Agreement and

Release Authorization must be on file in the ISA office prior to your recertification fee being accepted. Additionally, a condition of recertification is to report any unethical conduct as it relates to the ISA Certified Arborist® Code of Ethics.

You have the option of tracking the CEUs you have earned online via the ISA website. To obtain a username and password to access to your CEU report, please email ISA at isa@isa-arbor.com.

CEUs and proper payment must be received in the ISA office in a timely manner. Allow four to six weeks for processing and posting to your account.

Please visit the ISA website for detailed information on maintaining your credential. You may contact ISA at isa@isa-arbor.com if you need further clarification.

Denial, Revocation, and Decertification

Your certification may be denied or revoked for any of the following reasons:

- Falsification of application
- Violation of testing procedures
- Misrepresentation of your identity or other information

In the event that your ISA certification is denied or revoked or you otherwise become decertified, you must immediately stop using and/or displaying the ISA certification mark, credential, and any other designation indicating an affiliation with the ISA Certification Program. You must comply with any additional directives of the ISA Certification Program.

Impartiality and Conflict of Interest

ISA commits itself to impartiality in its certification activities and understands how critical impartiality is to carrying out its certification activities. ISA manages conflict of interest and ensures the objectivity of all certification activities. All persons involved in certification activities, including ISA Headquarters staff and member volunteers, accomplish this through compliance with ISA's structure, policies, and procedures related to certification activities.

Nondiscrimination

The ISA Certification Program does not discriminate in determining eligibility on the basis of race, color, religion, sex, national origin, age, disability, or any other characteristic protected by law

Special Accommodations

It is the intent of ISA to provide accessibility to ISA exams to any qualified participant with a documented disability or condition upon reasonable notice and without requiring ISA to take action which would result in a fundamental alteration in the nature of the exam or an undue financial burden to ISA.

If you have a special need and require an accommodation for an exam, please complete the [Special Accommodations Request Form](#) and submit it with each enrollment request. Your request will be reviewed, and you will be notified of a determination. Approved accommodations are provided through our computer-based vendor at no additional charge to you.

Appeals and Complaints

Appeals and complaints are accepted and resolved in accordance with the ISA Credentialing Appeals and Complaints policy.

Privacy

By applying for an ISA certification, you authorize ISA to make your contact information available to your local chapter or associate organization and our professional affiliates so they can share information with you about educational seminars and other events. ISA shares your contact information, pass/fail exam result, expiration date, and other relevant details with your ISA chapter or associate organization so that they may monitor your credential status and administer credential-related services. Your name, city location, and credential will be available to members of the public on the ISA and TreesAreGood™ websites.

Some credential holders do not wish their names to be distributed to the public or to other interested parties (vendors, potential employers, etc.). If you do not wish to have your name included

on the ISA and TreesAreGood™ websites or on distribution lists, contact the ISA Credentialing Department at isa@isa-arbor.com. ISA maintains the right and responsibility to verify a credential holder's certification status to the public or to other interested parties.

You will be notified of whether or not you passed the certification examination, but your score will not be disclosed to any third party except as noted above. Your status as a certification holder, past or present, and dates of certification may be disclosed to third parties.

Reference Links:

ISA Events Calendar <https://www.isa-arbor.com/certification/becomeCertified/examDatesAndLocations?mode=exams>

ISA Certified Arborist® Code of Ethics <https://www.isa-arbor.com/Credentials/ISA-Ethics-and-Integrity/Code-of-Ethics>
Certification Agreement and Release Authorization

Apply for an ISA Certification <https://www.isa-arbor.com/Credentials/Apply-Now/Apply-for-Eligibility>

MyISA Sign-In/Dashboard <https://www.isa-arbor.com/myAccount/login>

Review application Status <https://www.isa-arbor.com/Credentials/Apply-Now/Review-Application-Status>

Enroll to take an Exam <https://www.isa-arbor.com/Credentials/Apply-Now/Enroll-to-Take-Exam>

ISA Web Store <https://www.isa-arbor.com/store>

ISA Branding and Style Guide <https://www.isa-arbor.com/Portals/0/Assets/PDF/ISA-Branding-Guide.pdf>

Maintaining Your Credentials <https://www.isa-arbor.com/Credentials/Maintaining-Credentials>

Special Accommodations Request Form <https://www.siaq.org/media/2847/ca-accommodement.pdf>

ISA Credentialing Appeals and Complaints <https://www.isa-arbor.com/Credentials/ISA-Ethics-and-Integrity/Ethics-Violations>
Paper Application (french/english application form)

For exams requested in these languages:

- * French Canadian (Quebec Chapter) <https://www.siaq.org/certification/la-certification/>
- * Traditional Chinese (Taiwan Arboriculture Society) <http://www.twas.org.tw/>
- * Traditional Chinese (ISA Hong Kong) <http://www.isahongkong.org/>
- * Portuguese (Sociedade Brasileira de Arborizacao Urbana) <http://www.sbau.org.br/>

For exam requests for these countries:

- * Malaysia <http://malaysianarboriculture.blogspot.com/>
- * Singapore <https://www.nparks.gov.sg/cuge/programmes-schemes/programmes/professional-programmes/isa-certified-arborist-preparatory-programme>